



Concession régionale du Canal de Provence

AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA REGION MOYENNE DURANCE

EXTENSION DU RESEAU DU THOR



DOSSIER POUR L'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE 6 - EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

FEVRIER 2022

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNES DE SISTERON, BEVONS, VALBELLE ET NOYERS-SUR-JABRON





PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU
PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Commune et département : Le Tholonet – Bouches-du-Rhône

Adresse : CS70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5

Téléphone : 04.42.66.70.00 Fax : 04.42.66.60.24

Email : barbara.howes@canal-de-provence.com

Nom du projet : **Extension du réseau Thor-Jabron**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? **Dossier soumis à Déclaration Loi sur l'Eau**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

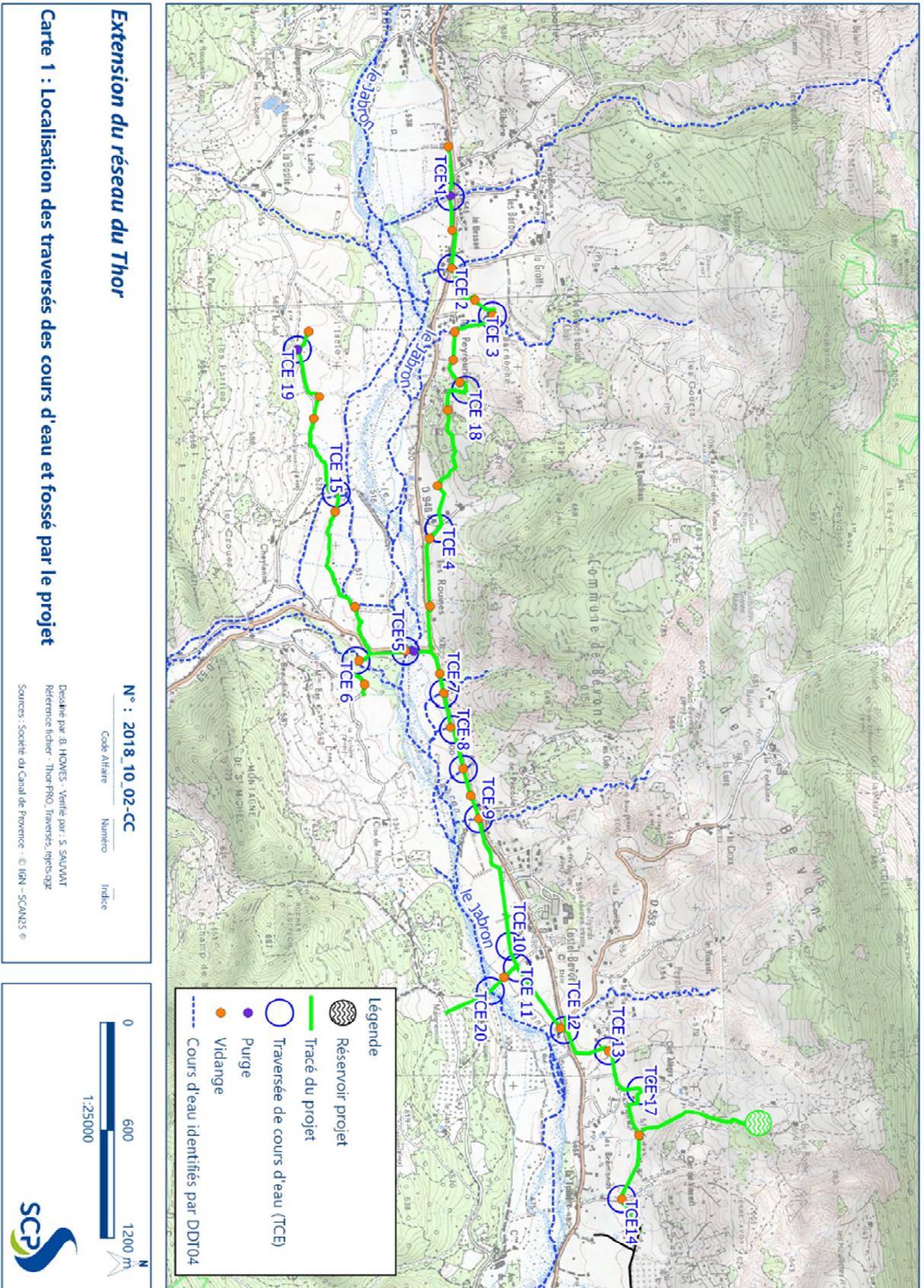
La Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP) projette de réaliser une extension du réseau Thor-Jabron sur les communes de Sisteron, Bévons, Valbelles et Noyer-sur-Jabron.

Elle comprend la création d'un futur réservoir au lieu-dit Bois-de-Bûche sur la commune de Sisteron.

Le linéaire de canalisation sera de l'ordre de 11.2 km avec des diamètres de conduites variant de 100mm à 300mm, sur les communes de Sisteron, Bévons, Valbelles et Noyers-sur-Jabron.

Le projet implique 11 traversées de cours d'eau identifiés par la Police de l'eau, dont seulement 8 sont concernées par une tranchée ouverte (car le Jabron est traversé en encorbellement et par voie souterraine, le ravin de saint Michel par voie souterraine), et font donc l'objet d'une déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement, impliquant ce

formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 joint au dossier de demande d'examen au cas par cas.



b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Cf annexes 4 et 5.

Le projet est situé :

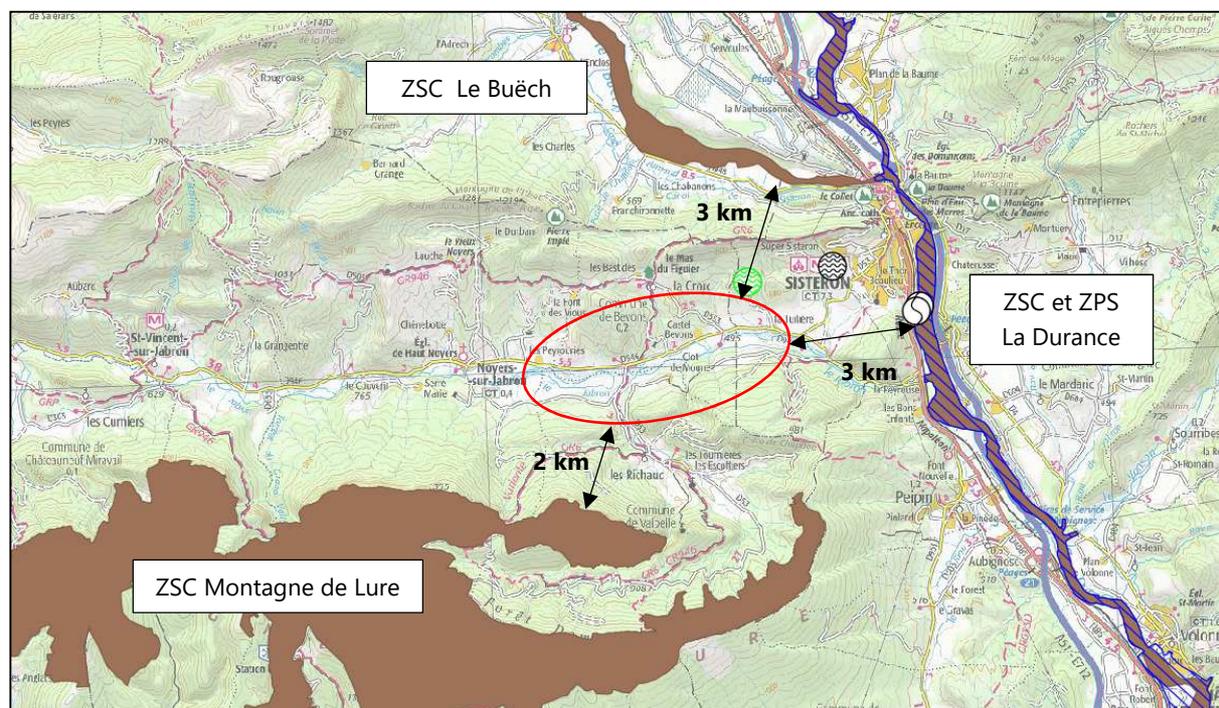
Nom des communes : Sisteron, Bévons, Noyers-sur-Jabron, Valbelles

N° Département : 04

Lieux-dits : Les Brémonds, La Tuilière, Castel-Bévons, Les Rouines, Les Peyrouries, Le Bessan

Hors site(s) Natura 2000, à proximité de :

- A 3 km des sites : La Durance FR9312003 ZPS et FR9301589 ZSC
- A 2 km du site : Montagne de Lure FR9301537



c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 98 600 m²

- Longueur (si linéaire impacté) : 11 200 m.

- Emprises en phase chantier : classique : 8 m, peut être réduite jusqu'à 4m (la tranchée étant de 1m de large maximum dans cette emprise travaux)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Implantation d'un réservoir de 2000 m³ sur une superficie aménagée de 3000 m² environ.

L'accès au futur réservoir empruntera un chemin existant.

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 12 mois

- Période précise si connue : septembre 2022 à dernier trimestre 2023 avec des adaptations locales des plannings de travaux en fonction des enjeux écologiques

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : une seule fois

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Une fois la canalisation en exploitation, les principales interventions concernent la maintenance des ouvrages et se traduisent par des rejets aqueux ponctuels (pas de rejet continu).

Les ouvrages de rejet sont installés au niveau de points bas de l'adduction.

Il existe 3 types d'opérations de maintenance préventive consistant au nettoyage de l'adduction qui ont pour finalité de maintenir ses performances hydrauliques et de délivrer une eau de qualité optimale. Elles sont associées à des rejets d'eau de différentes natures :

1. rejet d'eau peu chargée en matières en suspension, pour mettre hors d'eau un tronçon de canalisation (vidange) afin d'effectuer, par exemple, des travaux de maintenance de certains appareillages (en moyenne 1 fois par an). ;

2. rejet d'eau davantage chargé en matières en suspension lors de vidanges avec mises en vitesse (purges) pour nettoyer les sédiments déposés dans la canalisation. Les sédiments remis en suspension par la vitesse de l'eau sont ensuite vidangés, et l'adduction est rincée. Les volumes mobilisés sont plus importants que dans le cas d'une vidange simple, et la vitesse des eaux rejetées est supérieure (en moyenne 1 fois tous les deux ans).

3. rejet d'eau très chargée en matières en suspension lors d'opérations de curage de l'adduction. Cette opération consiste à faire passer dans la canalisation un bouchon racleur qui permet d'éliminer les sédiments encroûtés le long des parois de la canalisation. Dans ce cas de figure, des bassins de récupération des eaux de curage sont créés. Une fois les eaux infiltrées, les bassins sont curés et les terrains remis en état (en moyenne 1 fois tous les 10 ans).

33 dispositifs de vidange et 3 ouvrages de purge seront installés le long de l'adduction et des antennes. Lorsque ces opérations sont programmées, la Police de l'Eau en est avisée et des mesures de protection des milieux aquatiques sont mises en œuvre. Ces rejets sont pris en compte dans le cadre de l'actualisation de l'autorisation globale de rejet dans le bassin versant de la Durance.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

La zone d'influence correspond à une emprise de 8 m autour du tracé et à la parcelle de 3000m² prévue pour accueillir le site.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : une petite partie du linéaire se situe dans la ZNIEFF de type II "Le jabron et ses principaux affluents et leurs ripisylves"
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation

Construite, non naturelle : le projet emprunte en grande partie des routes et chemins existants

Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Les usages de la zone ne seront que très peu modifiés puisque le projet consiste à desservir les périmètres agricoles situés à l'ouest de Sisteron afin de réduire les prélèvements sur la rivière Jabron.

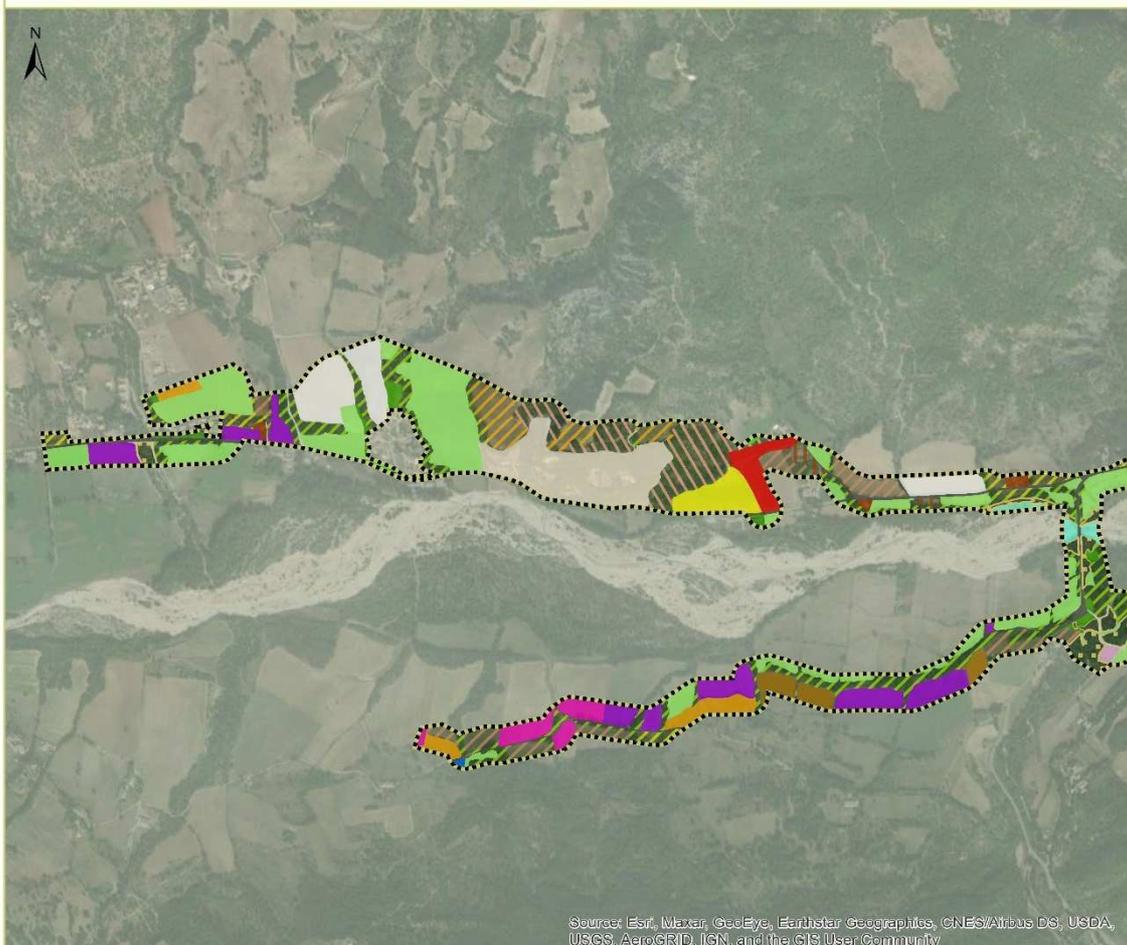
MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Cartes des habitats (issues des IFF réalisés sur un fuseau plus large que l'emprise du projet) :

PHYSIONOMIE DES HABITATS

Extension du réseau du Thor-Jabron - Sisteron (04)



Sources: Esri, Maxar, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

Code EUNIS - Libellé

<ul style="list-style-type: none"> ■ C3.55 x C2.31 - Bancs de galets et lit du Jabron ■ E1.26 x G1.71 - Mosaïque de pelouse sèche et de chênaie pubescente ■ E1.26 x I1.53 - Mosaïque de pelouse sèche et de friche post-culturale ■ E1.52 - Pelouse sèche ■ E1.52 - Pelouse sèche et faciès d'enbroussaillage ■ E2.23 - Prairie de fauche 	<ul style="list-style-type: none"> ■ E5.1 - Végétations herbacées anthropiques ■ F5.4 - Fourré à Spartium junceum ■ G1.31 - Peupleraie riveraine méditerranéenne ■ G1.71 - Chênaie pubescente ■ G1.71 x J1.2 - Zone résidentielle sous chênaie pubescente ■ G1.D - Vergers ■ G3.F - Pinède ■ H5.61 - Sentiers 	<ul style="list-style-type: none"> ■ I1.1 - Culture de Lavande ■ I1.1 - Culture de Luzerne ■ I1.1 - Culture de Tournesol ■ I1.1 - Culture de céréales ■ I1.51 - Champ labouré ■ I1.53 - Friche post-culturale ■ I2.21 - Jardins privés ■ J1.2 - Bâties ■ J1.2 x I2.21 - Zone résidentielle ■ J4.2 - Réseaux routiers Zone d'étude
--	---	---



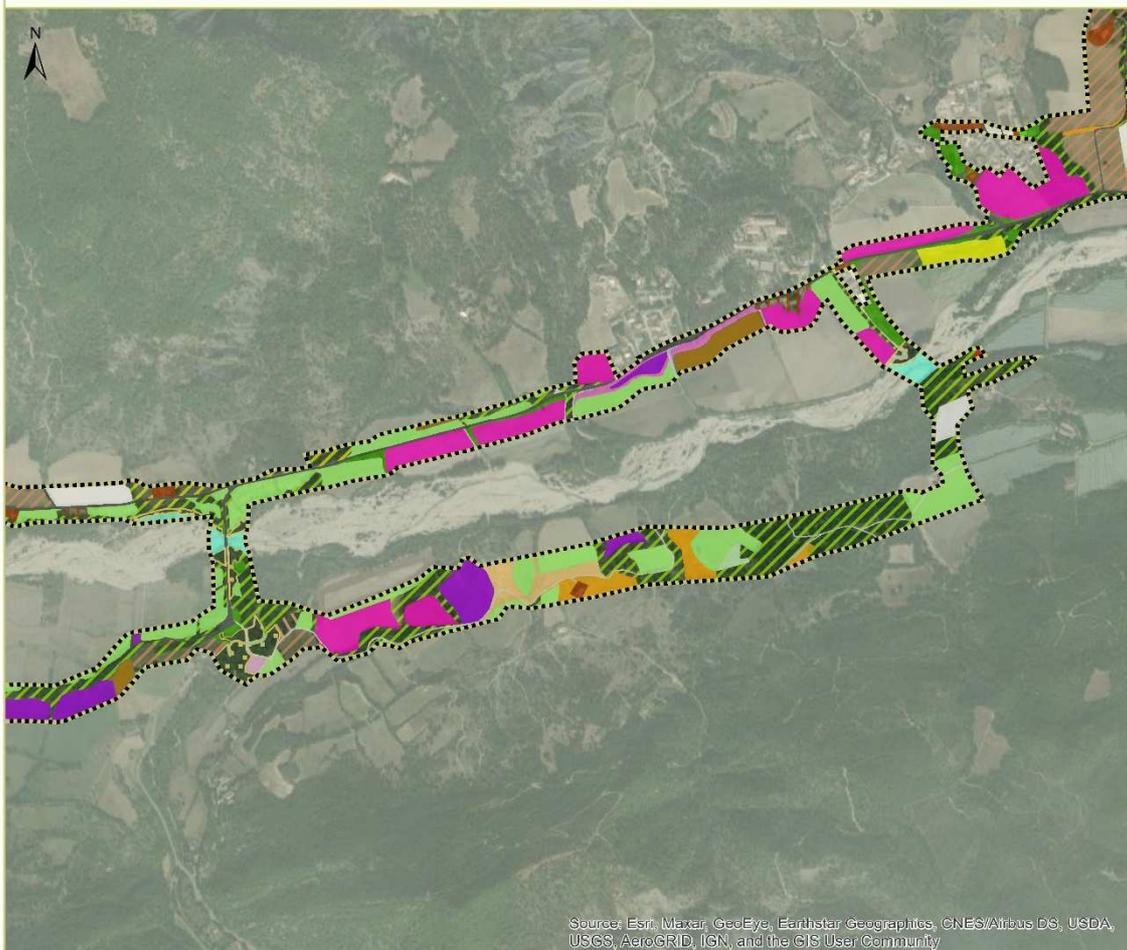
Sources : Société du Canal de Provence / ECO-MED 2021
 Fond : World Map Imagery® ESRI
 Réalisation : ECO-MED (M.FONDIN) 24/08/2021
 Réf. ECO-MED : 3472



Habitats naturels partie Ouest – Classification EUNIS (1/3)

PHYSIONOMIE DES HABITATS

Extension du réseau du Thor-Jabron - Sisteron (04)



Code EUNIS - Libellé

C3.21 x E5.41 - Mosaïque de phragmitaie et de mégaphorbiaie rivulaire	E3.51 - Prairie à Molinie	H5.61 - Sentiers
C3.55 x C2.31 - Bancs de galets et lit du Jabron	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	I1.1 - Culture de Lavande
E1.26 x G1.71 - Mosaïque de pelouse sèche et de chênaie pubescente	F3.11 - Fourré de Robinier	I1.1 - Culture de Luzerne
E1.52 - Pelouse sèche	F5.4 - Fourré à Spartium junceum	I1.1 - Culture de Tournesol
E1.52 - Pelouse sèche dégradée	G1.31 - Peupleraie riveraine méditerranéenne	I1.1 - Culture de céréales
E1.52 - Pelouse sèche et faciès d'enbroussaillage	G1.71 - Chênaie pubescente	I1.51 - Champ labouré
E2.23 - Prairie de fauche	G1.71 x E5.1 - Mosaïque de chênaie pubescente et de végétation herbacée anthropique	I1.53 - Friche post-culturale
	G1.D - Vergers	I2.21 - Jardins privés
		J1.2 - Bâti
		J1.2 x I2.21 - Zone résidentielle
		J4.2 - Réseaux routiers
		Zone d'étude



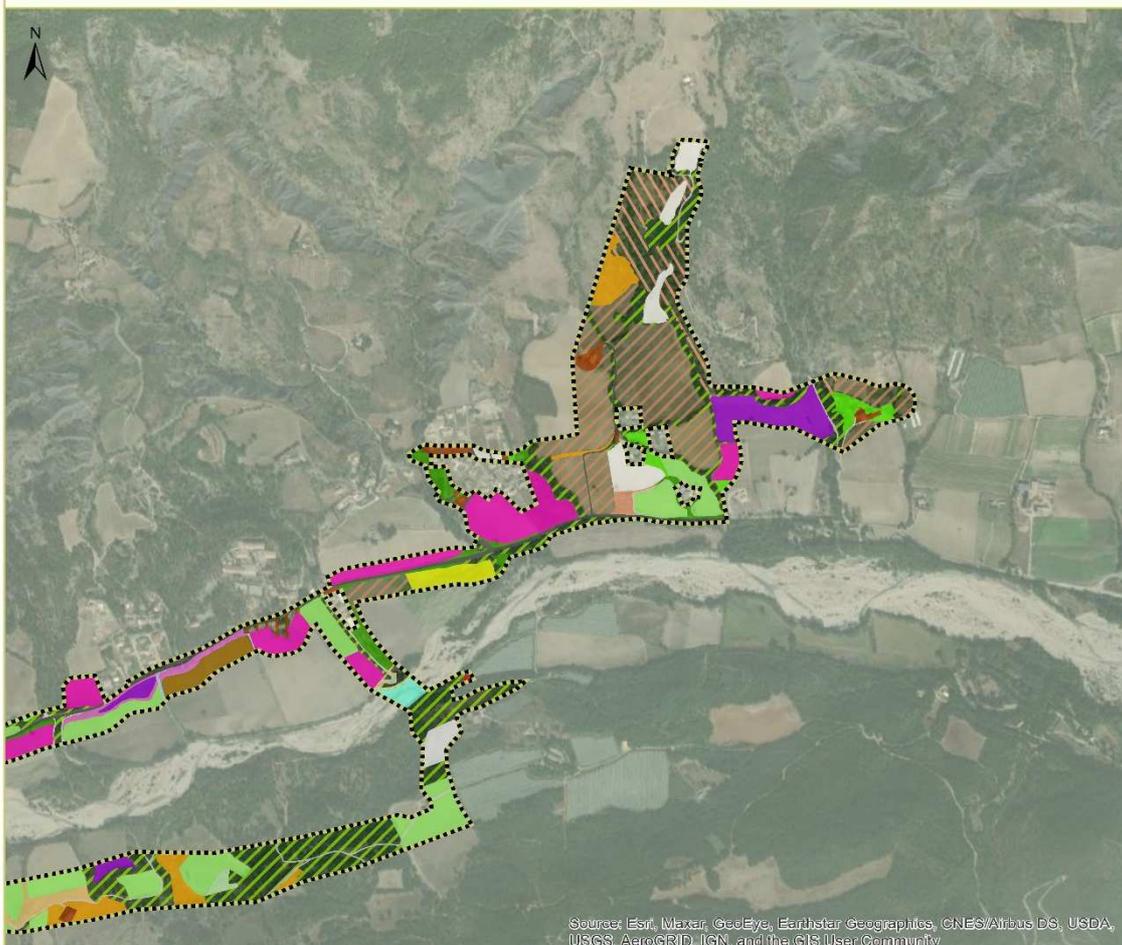
Sources : Société du Canal de Provence / ECO-MED 2021
 Fond : World Map Imagery® ESRI
 Réalisation : ECO-MED (M.FONDIN) 24/08/2021
 Réf. ECO-MED : 3472

0 200 400 600 Mètres

Habitats naturels partie milieu – Classification EUNIS (2/3)

PHYSIONOMIE DES HABITATS

Extension du réseau du Thor-Jabron - Sisteron (04)



Sources: Esri, Maxar, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

Code EUNIS - Libellé

- C3.21 x E5.41 - Mosaique de phragmitaie et de mégaphorbiaie rivulaire
- C3.55 x C2.31 - Bancs de galets et lit du Jabron
- E1.26 x G1.71 - Mosaique de pelouse sèche et de chênaie pubescente
- E1.52 - Pelouse sèche
- E1.52 - Pelouse sèche dégradée
- E2.23 - Prairie de fauche
- E3.51 - Prairie à Molinie

- E5.1 - Végétations herbacées anthropiques
- F3.11 - Fourré de Robinier
- G1.31 - Peupleraie riveraine méditerranéenne
- G1.71 - Chênaie pubescente
- G1.71 x E5.1 - Mosaique de chênaie pubescente et de végétation herbacée anthropique
- G1.D - Vergers
- H5.61 - Sentiers

- I1.1 - Culture de Lavande
- I1.1 - Culture de Luzerne
- I1.1 - Culture de Tournesol
- I1.1 - Culture de céréales
- I1.51 - Champ labouré
- I1.53 - Friche post-culturelle
- I2.21 - Jardins privés
- J1.2 - Bâties
- J1.2 x I2.21 - Zone résidentielle
- J4.2 - Réseaux routiers
- Zone d'étude



Sources : Société du Canal de Provence / ECO-MED 2021
Fond : World Map Imagery® ESRI
Réalisation : ECO-MED (M.FONDIN) 24/08/2021
Réf. ECO-MED : 3472

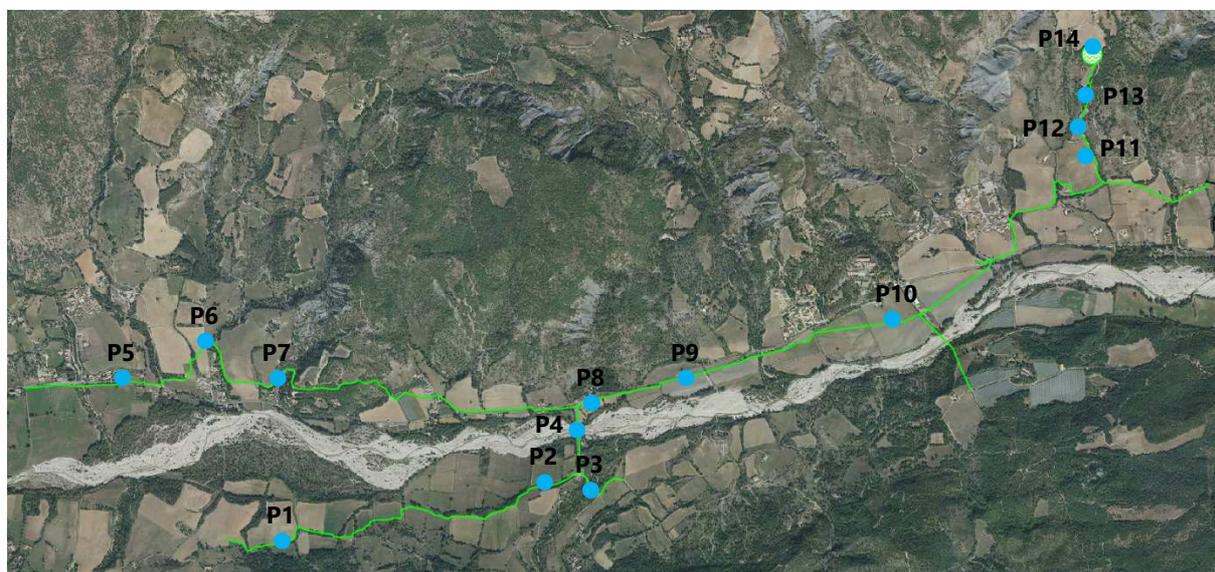


Habitats naturels partie Est – Classification EUNIS (3/3)

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

(Cf. Annexe 3 – Photographies)

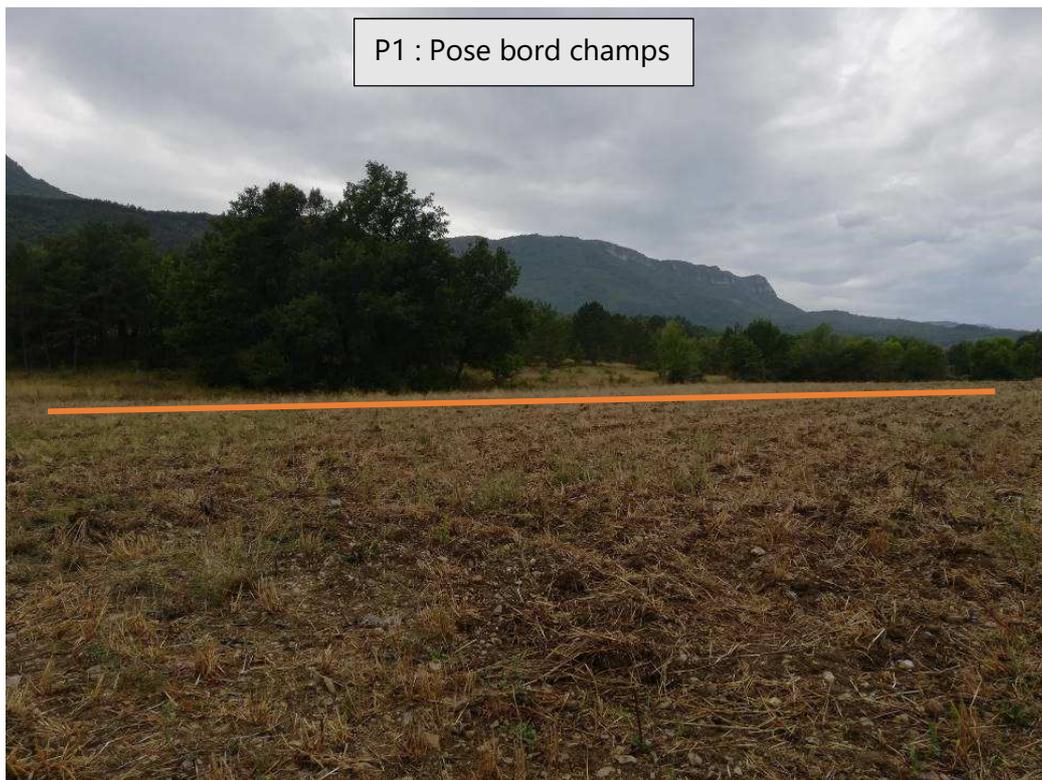
L'ensemble des photographies ci-après illustrent les principaux milieux et paysages rencontrés dans le cadre du projet. Elles sont localisées sur la carte ci-dessous.



Localisation des photos

TRACE DE LA CANALISATION

→ Photos 1 à 11



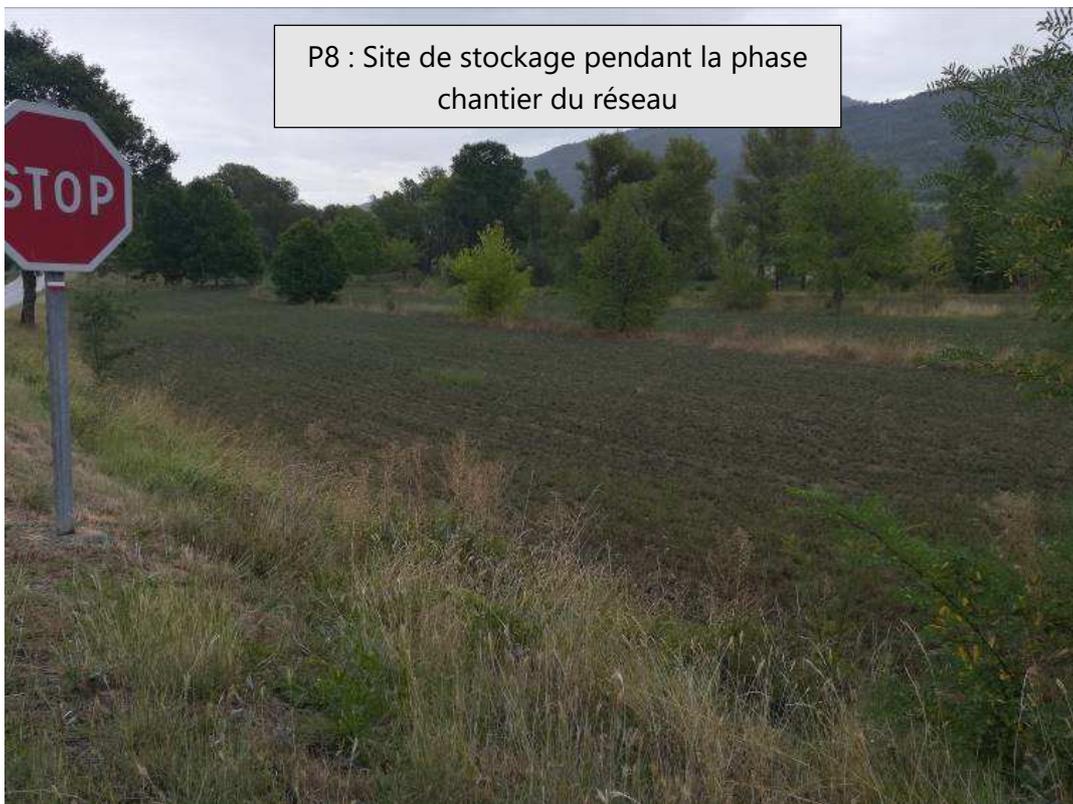
P3 : Traversée dans le passage à gué du ravin de Biais



P4 : Traversée par encorbellement du pont au-dessus du Jabron



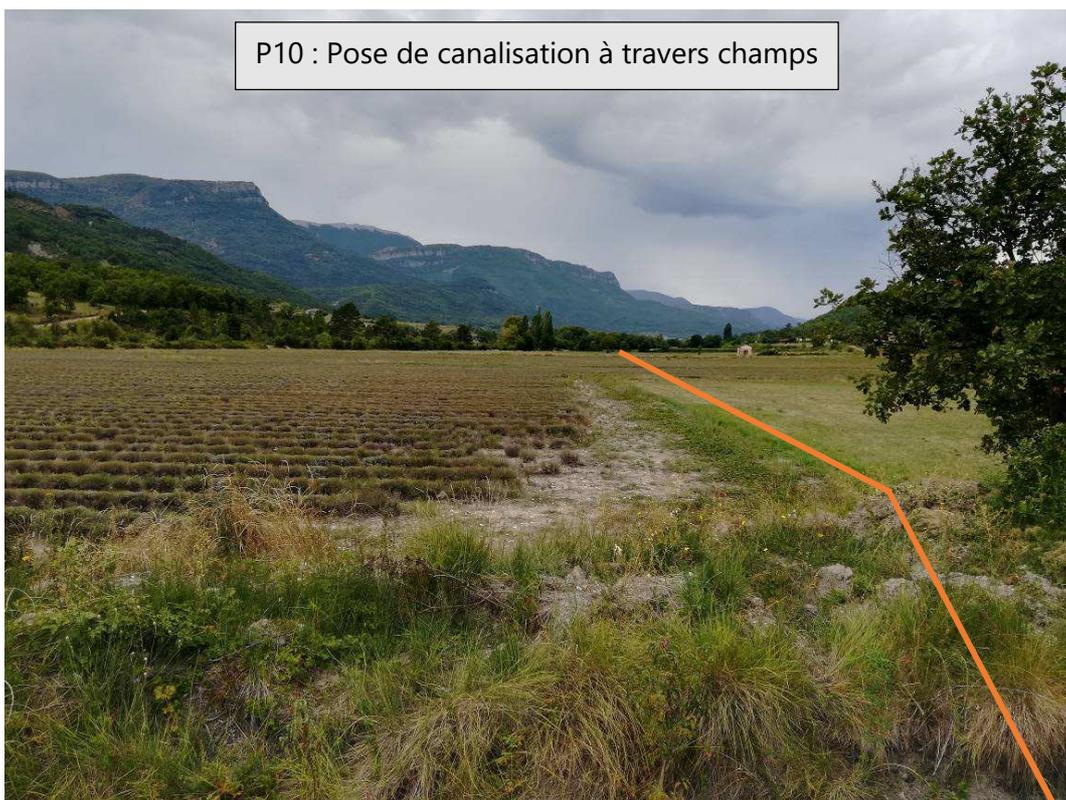


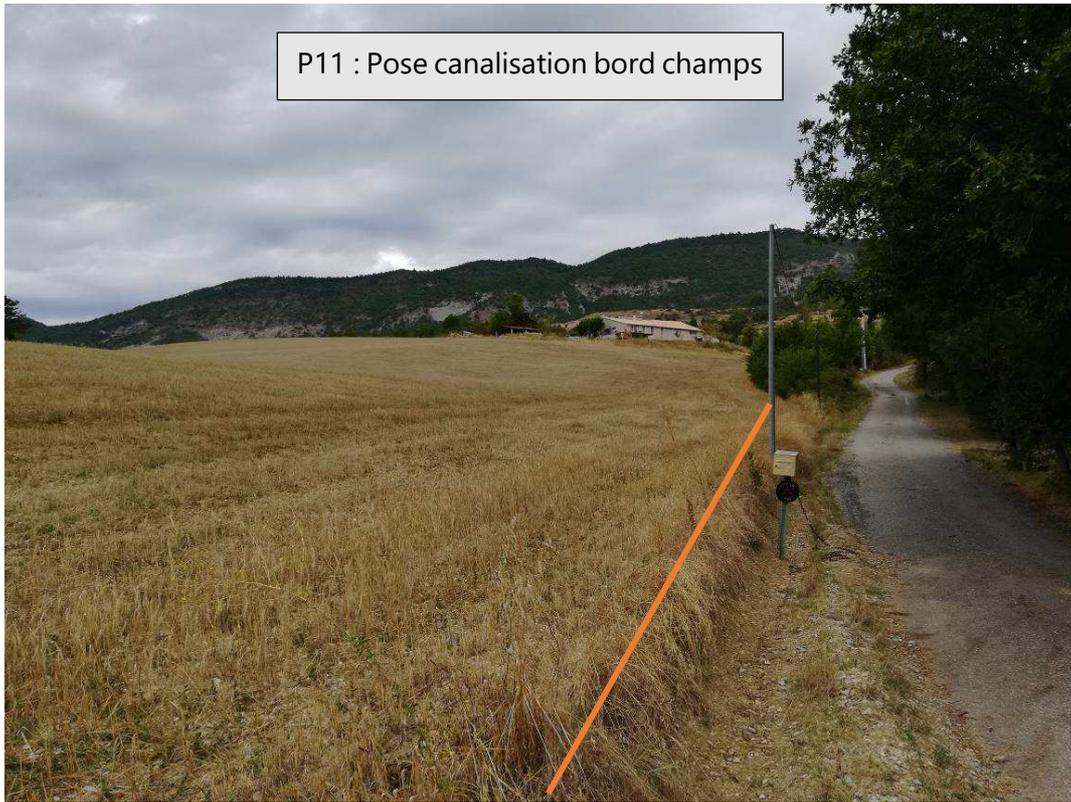


P9 : Pose en bord de route RD946



P10 : Pose de canalisation à travers champs





RESERVOIR « BOIS DE BUCHE »

➔ Photos 12 à 14





P13 : Chemin montant au réservoir



P14 : site du réservoir

Le paysage local au niveau du site du réservoir est une prairie en friche bordée de bois composés de chênes essentiellement. La parcelle est bordée au nord (bas de la pente) par un chemin d'accès à des habitations.

MILIEUX NATURELS RENCONTRES :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse sèche pelouse sèche et faciès d'embroussaillage Mosaïque de pelouse sèche et de chênnaie pubescente Mosaïque de pelouse sèche et friche post-culturale	Milieux localisés au sein des secteurs topographiques les plus élevés, où le relief est le plus accidenté. ➤ Milieux peu concernés par le projet
	Milieux forestiers forêt de chêne pubescent Mosaïque de chênnaie pubescente et de végétation anthropique	
Zones humides	Peupleraie riveraine méditerranéenne Bancs de galets du Jabron Lit du cours d'eau et bancs de galets	Habitats humides liés au Jabron et à la Biaisie : les ripisylves à Peuplier et les bancs de galets, ainsi que des mosaïques entre roselières et mégaphorbiaies. Ils sont localisés dans les secteurs topographiques les plus bas, soit le long du cours d'eau et de son affluent rive droite du ravin de Biaisie, ainsi qu'au niveau des fossés qui enserrant les parcelles agricoles. Parmi ces habitats, les peupleraies riveraines méditerranéennes et les bancs de galets du Jabron sont les habitats représentant le plus fort enjeu zone d'étude (enjeu fort). Ces derniers sont à rapprocher de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion » (3290). ➤ Les 2 traversées du Jabron se feront l'une en encoorbellement, l'autre par voie souterraine afin d'éviter ces zones à enjeu ➤ La traversée de la Biaisie se fait par tranchée ouverte via le passage à gué avec un panel de mesures de réduction d'impact
Autre type de milieu	Milieux agricoles : prairies de fauche, culture de céréales, de luzerne et de lavande, friches post-culturelles...	Les milieux agricoles sont les plus représentés au sein de la zone d'étude. ➤ Ils représentent ainsi la majeure partie des milieux concernés par le projet.

	Milieus artificialisés : sentiers réseaux routiers, jardins privés, bâti...	
--	--	--

ESPECES FAUNE et FLORE :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Présente (PR) potentielle (pot)	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Crapaud calamite (Epidalea calamita)	Pot	Potentielle dans les milieux humides pionniers (suintement, ornière, lavogne) aux abords des cours d'eau
	Crapaud épineux (Bufo spinosus)	Pot	Potentielle dans les Plans d'eau permanents, favorisé par la présence de boisements périphériques
	Salamandre tachetée (Salamandra salamandra)	PR	Présence avérée (IFF 2021) et prise en compte dès la conception.
	Lézard Ocellé (Timon lepidus)	PR	Présence avérée (IFF 2021) et prise en compte dès la conception.
	Coronelle Girondine (Coronella girondica)	PR	Présence avérée (IFF 2021) et prise en compte dès la conception.
	Couleuvre de Montpellier (Malpolon monspessulanus)	Pot	Potentielle dans les Boisements clairs
	Couleuvre d'Esculape (Zamenis longissimus)	Pot	Potentielle dans les Milieux boisés, lisières, restanques et murets en lisière forestière
	Couleuvre vipérine (Natrix maura)	Pot	Potentielle dans les Milieux aquatiques
	Vipère aspic (Vipera aspis)	Pot	Potentielle dans les Pelouses sèches, mosaïque d'habitats embroussaillés et rocailloux
Insectes	Pique Prune (Osmoderma eremita)	Pot	Potentielle dans les boisements sénescents à cavités, habitat présent (IFF 2021) et prise en compte dès la conception.

	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Pot	Potentielle dans les boisements sénescents (Chênaie). Arbres à cavités localisés (IFF 2021) et pris en compte dès la conception
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Pot	Potentielle dans les boisements sénescents (Chênaie). Arbres à cavités localisés (IFF 2021) et pris en compte dès la conception
	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>)	Pot	Potentielle au niveau des Pelouses, prairie, fiche et clairière avec Céphalaire blanche. Plantes hôtes localisées (IFF 2021) et prises en compte dès la conception
	Azuré du Serpolet (<i>Phengaris arion</i>)	Pot	Potentielle au niveau des Pelouses et prairie à Serpolet, origan et thyms. Plantes hôtes localisées (IFF 2021) et prises en compte dès la conception
	Zygène de la Badasse (<i>Zygaena lavandulae</i>)	Pot	Potentielle au niveau des Pelouses sèches et garrigues, chenille sur Badasse. Plantes hôtes localisées (IFF 2021) et prises en compte dès la conception
	Zygène cendrée (<i>Zygaena rhadamanthus</i>)	Pot	Potentielle au niveau des Pelouses sèches et garrigues, chenille sur Badasse. Plantes hôtes localisées (IFF 2021) et prises en compte dès la conception
Mam- mifères terrestres	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	Pot	Transit et chasse en lisière, milieux ouverts à semi-ouverts. Gîtes cavernicoles favorables à proximité de la zone d'étude
	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Pot	Transit et chasse en lisière, milieux ouverts à semi-ouverts. Gîtes cavernicoles favorables à proximité de la zone d'étude. Pris en compte dès la conception.
	Grand et Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum / hipposideros</i>)	Pot	Transit et chasse le long des chemins, et en lisière. Gîtes anthropophiles favorables dans la zone d'étude et cavernicoles à proximité. Pris en compte dès la conception.
	Grand et Petit Murin (<i>Myotis myotis / blythii</i>)	Pot	Transit et chasse le long des chemins, et en lisière. Gîtes anthropophiles favorables dans la zone d'étude et cavernicoles à proximité. Pris en compte dès la conception.

	Noctule de Leisler* (<i>Nyctalus leisleri</i>)	Pot	Transit et chasse en sous-bois clairsemés et en lisière de milieux ouverts. Gîtes arboricoles favorables dans la zone du projet. Identifiés (IFF 2021) et pris en compte dès la conception.
	Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	Pot	Potentielle en transit et alimentation au niveau du Jabron. Non observé.
	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Pot	Potentielle en transit et alimentation au niveau du Jabron. Non observé.
Plantes	Gaillet fausse-garance (<i>Galium rubioides</i>)	Pot	Potentielle dans les pelouses humides et dans les ripisylves. Non observée.
	Tulipe sylvestre (<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i>)	PR	Localisés (IFF 2021) et pris en compte dès la conception
	Gagée des champs (<i>Gagea villosa</i>)	PR	Localisés (IFF 2021) et pris en compte dès la conception
	Gagée des prés (<i>Gagea pratensis</i>)	Pot	Potentielle dans les chênaies pubescentes, les pelouses et les friches. Non observée.
	Ophioglosse commun (<i>Ophioglossum vulgatum</i>)	PR	Localisés (IFF 2021) et pris en compte dès la conception
	Ophrys de Provence (<i>Ophrys provincialis</i>)	Pot	Potentielle dans les pelouses sèches. Non observée.

Oiseaux :

*Espèce protégée

Espèce avérée	Espèce potentielle
---------------	--------------------

Circaète Jean-le-Blanc* (<i>Circaetus gallicus</i>)	Zones de lisières, habitat ouvert et semi-ouvert	Avérée	Alimentation
Faucon pèlerin* (<i>Falco peregrinus</i>)	Chasse de passereaux principalement en vol et au sol	Avérée	Alimentation
Aigle royal* (<i>Aquila chrysaetos</i>)	Zones de lisières, habitat ouvert et semi-ouvert	Fortement potentielle	Alimentation
Bruant ortolan* (<i>Emberiza hortulana</i>)	Zone ouverte, prairie, culture en alternance avec milieu buissonnant, haie	Fortement potentielle	Nidification potentielle et alimentation

Fauvette orphée* (<i>Sylvia hortensis</i>)	Habitat semi-ouvert, buissonnant, boisé et thermophile	Avérée	Nidification et alimentation
Guêpier d'Europe* (<i>Merops apiaster</i>)	Zone aérienne ouverte, prairie, canopée (alimentation) Berge ou talus abrupt (reproduction)	Avérée	Nidification potentielle et alimentation avérée
Pie-grièche écorcheur* (<i>Lanius collurio</i>)	Prairie bocagère, haie en alternance avec milieux ouverts herbacé ou buissonnant	Avérée	Nidification et alimentation
Pipit rousseline* (<i>Anthus campestris</i>)	Zone ouverte à végétation rase	Avérée	Nidification et alimentation
Cincla plongeur* (<i>Cinclus cinclus</i>)	Cours d'eau en bon état de conservation	Fortement potentielle	Nidification, transit et alimentation
Chevêche d'Athéna* (<i>Athene noctua</i>)	Milieu ouvert et semi-ouvert avec cavité anthropique	Potentielle	Nidification potentielle
Petit-duc scops* (<i>Otus scops</i>)	Cavité arboricole, anthropique ou vieux arbre (Nidification) Milieux ouverts (Alimentation)	Fortement potentielle	Nidification potentielle
Rougequeue à front blanc* (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	Milieux arborés avec de vieux arbres, micro-habitat, cavité anthropique (Nidification) Milieux boisés, semi-ouvert, lisière (Alimentation)	Fortement potentielle	Nidification potentielle
Torcol fourmiliers* (<i>Jynx torquilla</i>)	Boisement, haies (Nidification) Fourmilières (Alimentation)	Fortement potentielle	Alimentation et Nidification potentielle
Huppe fasciée* (<i>Upupa epops</i>)	Cavité du bâti ou arbre à cavité (Nidification) Prairie et milieux semi-ouverts (Alimentation)	Fortement potentielle	Nidification potentielle
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	Milieux ouverts à végétation basse et milieux agricole	Avérée	Nidification et alimentation
Alouette lulu* (<i>Lullula arborea</i>)	Milieux bocagers en alternance avec boisement ou vieille haie, ripisylve et milieux ouverts	Avérée	Nidification et alimentation

Bruant proyer* (<i>Emberiza calandra</i>)	Milieux agricole ouvert, friche, prairie avec buisson ou haie	Avérée	Nidification et alimentation
Buse variable* (<i>Buteo buteo</i>)	Milieux ouverts et semi-ouvert	Avérée	Alimentation et transit
Épervier d'Europe* (<i>Accipiter nisus</i>)	Milieux boisés (Nidification) Lisière, boisement (Alimentation)	Avérée	Nidification potentielle et alimentation avérée
Grand corbeau* (<i>Corvus corax</i>)	Milieux boisés, ripisylve	Avérée	Nidification potentielle et alimentation avérée
Héron cendré* (<i>Ardea cinerea</i>)	Cours d'eau, zone humide, prairie, champs	Avérée	Alimentation
Loriot d'Europe* (<i>Oriolus oriolus</i>)	Ripisylve et boisement frais	Avérée	Nidification et alimentation
Milan noir* (<i>Milvus migrans</i>)	Vieille ripisylve, grand arbre (Nidification) Habitats ouverts (alimentation)	Avérée	Nidification potentielle et alimentation avérée
Pic épeichette* (<i>Dendrocopos minor</i>)	Boisement et ripisylve/Nidification et alimentation	Avérée	Nidification et alimentation
Tarier pâtre* (<i>Saxicola rubicola</i>)	Milieux semi-ouvert, buissonnant, haie, prairie, friche	Avérée	Nidification et alimentation
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Milieux boisés, vieille haie ou ripisylve (Nidification) Grande variété de milieux (Alimentation)	Avérée	Nidification et alimentation

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

La pose de la conduite se fera principalement sous routes et chemins existants et en milieu agricole. L'emprise maximale sera de 8 m. L'incidence sur les milieux naturels sera donc réduite.

Les quelques prairies naturelles qui seront traversées par le projet font l'objet de mesure de réduction (tri des terres) et ne seront impactées que sur quelques m².

Au niveau des quelques haies et boisement traversés, les éventuelles coupes d'arbres ne concerneront que de jeunes sujets et les arbres à cavités seront évités.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les gîtes bâtis à chauves-souris et les arbres à cavités seront évités tout comme les stations de plantes protégées et les zones humides favorables aux insectes et aux amphibiens.

Les milieux ouverts seront impactés sur quelques m² et le calendrier des travaux sera adapté dans ces zones pour éviter la destruction de reptiles. L'emplacement initial du réservoir était en zone favorable pour les reptiles (lézard ocellé) et les amphibiens (salamandre) : il a donc été délaissé au profit d'une zone sans enjeu.

Les stations de plantes hôtes du Damier de la succise et de la Zygène cendrée seront évitées au maximum, le tracé a été modifié pour éviter une zone de forte concentration de plantes hôte de la Zygène.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Les perturbations potentielles concernent principalement les oiseaux potentiellement nicheurs : pour limiter au maximum les incidences sur ce groupe, les volets les plus intrusifs des travaux (défrichage et terrassement) seront effectués en-dehors du printemps (période de nidification : avril à août inclus).

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000

- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet est situé en dehors du réseau Natura 2000 et s'inscrit dans un contexte essentiellement agricole. Il a été établi en concertation avec la Région, la DDT04, le CD04, les communes et les acteurs du monde agricole. Sur le plan fonctionnel, le projet favorise le maintien de l'agriculture (sécurisation de la production, valorisation du potentiel agronomique) avec des impacts indirects positifs en termes de maintien de la qualité du paysage et d'emplois induits. La ressource mobilisée s'inscrit dans le cadre des droits d'eau existants (arrêté préfectoral n°1538 de 1987).

Sur le plan structurel, peu d'espèces d'intérêt communautaire ont été contactées ou sont potentielles dans l'aire d'étude.

En l'état, aucune incidence significative n'est attendue pour les taxons des sites communautaires examinés (du fait des mesures d'évitement mis en place pour les quelques espèces présentes).

Des inventaires faune/flore/habitats ont été réalisés par des bureaux d'étude naturalistes sur l'ensemble de la zone du projet en 2016, en 2020 et en 2021. Leurs préconisations ont été intégrées afin de réduire ou de supprimer les impacts du projet sur le milieu naturel, la faune et la flore au sens large. Ces mesures permettent d'éviter ou de limiter au maximum d'impacter les éventuels habitats et espèces ayant valu la désignation des sites Natura 2000 à proximité de la zone de travaux :

- le tracé se concentre au maximum sur les habitats anthropisés (routes et chemins) et les milieux agricoles,
- les 2 traversées du Jabron se feront l'une en encorbellement sur un pont, l'autre par voie souterraine, la traversée du ravin de la Baisse en tranchée ouverte avec emprise réduite et en période d'étiage ; et les traversées en emprises classiques pour les autres cours d'eau mais en période d'étiage et dans des trouées de végétation autant que faire se peut,
- les zones humides seront contournées,
- les stations d'espèces végétales protégées seront évitées,
- les zones boisées, les haies et les alignements d'arbres seront évités au maximum ainsi que les arbres à cavités (aucune coupe de ces arbres),
- les volets les plus intrusifs des travaux : défrichage et terrassement seront effectués en-dehors du printemps sur l'ensemble du tracé du réseau et au niveau du futur réservoir,
- limitation des emprises du chantier, ou des zones éventuelles de dépôts, aux espaces déjà altérés ou débroussaillés qui se trouvent aux abords immédiats du tracé mais également du réservoir ;
- lorsque nécessaire balisage des limites du chantier pour éviter tout débordement dans les habitats périphériques sensibles,

- tri des terres dans les pelouses ne pouvant être évitées.

La SCP se fera accompagnée par un bureau d'étude naturaliste pour la mise en œuvre de certaines de ces mesures afin d'en assurer leur efficacité.

A (lieu) : Le Tholonet

Signature : Barbara HOWES

Chargée d'études environnement et réglementaire

Le (date) : 11/02/2022

